Formation initiale

SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

FORMATION CONTINUE PRO MÂCON ET BOURG



Public visé

- ✔ Les nouveaux membres CSE élus
- ✔ Entreprises de moins de 300 salariés
- ✔ Formation obligatoire conforme au référentiel de formation réalisé par la DREETS ARA

Objectifs

savoir-faire à l'issue de la formation

Les membres CSE seront des acteurs majeurs dans la mise en place d'une politique commune de santé et sécurité au travail afin de mettre en phase les comportements, les valeurs et principes partagés de tous les acteurs en lien avec leur entreprise. La formation est adaptée aux caractéristiques de la branche professionnelle dont relèvent les stagiaires ainsi que les fonctions qu'ils occupent.

- ✔ Comprendre les enjeux de la prévention en matière de santé et de sécurité au travail
- ✔ Connaître les pouvoirs et prérogatives du CSE en matière de SSCT et de ses membres
- ✔ Comprendre les situations de travail et analyser les risques professionnels
- ✔ Comprendre la démarche globale de prévention dans une entreprise

Durée de la formation

- ✔ 5 journées (présentiel ou distanciel)

Programme

Module 1 (jour 1) : comprendre les enjeux de la prévention en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Les enjeux de la santé et de la sécurité au Travail
- Le contexte règlementaire en matière de santé et de sécurité au travail
- Les principes généraux de prévention
- Les acteurs de la prévention

Module 2 (jour 2) : Connaître les pouvoirs et prérogatives législatives et réglementaires en matière SSCT du CSE

- La composition et le fonctionnement du CSE
- Les missions des membres et les attributions en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail
- Les moyens du CSE
- La réunion du CSE
- La consultation et l'inspection des membres du CSE

Module 3 (jour 3) : Comprendre les situations de travail et analyser les risques professionnels

- Connaître et analyser les risques professionnels de votre entreprise
- La démarche d'évaluation des risques professionnels via l'analyse de votre DUERP
- Analyse des facteurs de risques particuliers à votre secteur d'activités
- La proposition d'actions de prévention à mettre en place
- Mener une enquête à la suite d'un accident

Module 4 (jour 4) : comprendre les enjeux des risques psychosociaux (RPS) aujourd'hui

- Définition des RPS et analyse des facteurs de risques
- Les conséquences des RPS
- Les RPS et TMS (Troubles musculosquelettiques) : analyse des enjeux
- Les agissements sexistes et le harcèlement moral et sexuel en entreprise
- Le rôle du CSE en matière de prévention
- Analyse de situations à risque (RPS/ harcèlement et TMS)

Module 5 (jour 5) : comprendre la demarche globale de prévention dans une entreprise

- Synthèse des thèmes abordés
- Présentation d'un projet d'amélioration en matière de prévention par groupe
- La gouvernance santé et sécurité et le rôle du CSE
- Approche ludique de la prévention
- Feedback des 5 journées

Méthodes et moyens pédagogiques

Le principe général de réalisation repose sur un rythme de formation qui alterne des apports théoriques, des échanges sur les situations vécues, des exercices pratiques et des présentations de travaux réalisés en groupe.

- Animation pédagogique en présentation diaporama
- Vidéos, graphiques et documents de l'entreprise mis à disposition (Utilisation du DUERP de l'entreprise)
- Quizz interactif proposé tous les jours pour réviser les thèmes abordés
- ...

Délais d'accès à la formation

- Possibilité de réaliser cette formation dans un délai de 2 semaines

Modalités d'évaluation

Un process d'évaluation est mis en place afin de s'assurer que les objectifs de la formation sont atteints.

- Fiche objectifs personnels en début de formation et reprise en fin de formation
- Fiche de présence émargée par jour
- Quizz évaluation initiale 10 questions
- Quizz journalier sous format Kahoot
- Quizz évaluation finale 20 questions
- Fiche évaluation individualisée réalisée
- Certificat de formation remis le dernier jour
- Questionnaire évaluation à chaud dernier jour
- Enquête à froid 3 mois plus tard
- Suivi annuel 12 mois